

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 21 OCTOBRE 2022
--

L'assemblée générale est ouverte à 9 h 30 par le Président Gérard LEBÈGUE qui remercie les présents et notamment M. Georges BELAT, M. André MIGEO et M. Christian COEURÉ.

Sur 31 amicales composant agēa senior, 28 sont présentes ou représentées.

Il s'en suit une minute de silence à la mémoire de confrères disparus, avec un hommage particulier du Président à Jean-Claude COUDART et Bernard BOUNIOL.

Ronan ROMIEUX nous présente le rapport d'activité de l'année 2022.

L'activité du **président Gérard LEBÈGUE** a été très intense cette année avec plus de 30 réunions : réunions de bureau, séminaires techniques, conseils d'administration agēa senior, PRAGA et CAVAMAC, 4 conseils fédéraux agēa (actifs) et de nombreuses participations aux assemblées générales des amicales de compagnies et de régions.

Le conflit concernant la participation des compagnies d'assurance au financement de notre régime complémentaire de retraite s'est terminé avec le maintien de la participation des compagnies à hauteur de 2,50%. M. ROMIEUX a insisté sur le fait de rester vigilant sur ce dossier et sur la nécessité de renforcer juridiquement notre association en la faisant évoluer vers un statut de Fédération.

Le partenariat mis en place entre agēa (actifs) et agēa senior continue en initiant le contact avec les futurs retraités dans le cadre de la mission donnée à notre secrétaire Madame RAMOND, les amicales ayant vocation, par la suite, à les faire adhérer à l'aide d'un BUA. Rappel du flash du 06/07/2022 concernant la désignation de Pascal ROBIN comme chargé de l'information et du suivi de la procédure.

Le RCA sur 2022 a donné lieu à 541 appels de cotisation avec un taux d'encaissement de 91%. Ce taux d'encaissement reste stable par rapport à l'année 2021.

Rappel du flash info du 19/03/2022 concernant la procédure pour la mise en place d'une opération BDC (bulletin de Convergence) par les amicales qui seraient intéressées.

A l'initiative de Jean-Luc BONNEFOI et Jacques BIGOT il a été demandé aux amicales de désigner des délégués sociaux pouvant venir en aide aux adhérents, et plus particulièrement aux conjoints survivants dans le domaine de la pension de réversion. Une formation de ces délégués a été effectuée conjointement par PRAGA, CAVAMAC et agēa Senior.

Une nouvelle fonctionnalité « EXPORT STATISTIQUES ET GRAPHES » a été développée sur SIGAR pour les amicales, ce qui leur permet d'obtenir des statistiques sur l'encaissement de leurs cotisations et des dons.

André COMBIER nous présente le rapport financier du trésorier.

Le résultat au 31/12/2021 est positif de **6 213,60€**

Il nous précise que la gestion des comptes a été grandement facilitée par le nouveau logiciel AssoConnect.

Gérald PAQUET nous présente le rapport des contrôleurs des comptes confirmant que la gestion et la tenue des comptes sont parfaites.

Le président Gérard LEBÈGUE, intervient pour préciser que la cotisation 2023 restera identique à l'année précédente.

Les rapports sont soumis au vote et approuvés à l'unanimité. Quidus est donné au trésorier.

Le président Gérard LEBÈGUE prend la parole pour nous présenter les raisons qui nous ont amené à proposer un Projet de modification des statuts et du règlement intérieur.

A cet instant, il souligne l'excellent travail accompli par Pierre EPINEUSE, absent provisoirement pour raisons de santé, dans le projet d'écriture de ces documents, aidé par l'expérience d'Henri DEBRUYNE.

Suite au conflit ayant eu lieu en 2021 sur la participation des compagnies d'assurance au financement de notre retraite complémentaire, il est apparu comme une nécessité absolue que notre association renforce sa représentativité afin d'avoir une existence juridique conforme à sa vocation, évoluant ainsi vers une Fédération.

Ce projet ayant déjà été soumis aux présidents des amicales de compagnies et de régions, ainsi qu'au Conseil d'Administration, **le président Gérard LEBÈGUE**, insiste sur les dernières modifications apportées à l'article 11 des statuts concernant la création d'un actif cantonné.

Il a tenu à rassurer les présidents sur le fait que cet actif resterait en leur possession et ne serait utilisé qu'en cas de crise. Le débloqué de ces fonds se ferait sur décision lors d'une assemblée générale extraordinaire. Un comité de suivi sera nommé pour contrôler la gestion de ces fonds.

Le président Gérard LEBÈGUE nous présente les nouveaux présidents d'amicales de compagnie et de région récemment élus :

M. Philippe GAUTHIER pour la région Ile de France

M. Joel BERT pour la région Pays de la Loire

M. Jacques CESSAT pour la région Limousin

M. Denis CASTAGNET pour la région Occitanie

M. Thierry SEVOZ pour l'AACRG

M. Jean-Philippe MARTIN pour Sagamm Senior

Mme Marie-Pierre BARBET pour La Médicale de France

Après cette présentation, le changement des statuts et du règlement intérieur est soumis au **vote**.

Nombre de voix : 71

Nombre de bulletins exprimés : 68

Résultat : 65 pour / 1 contre / 2 nul

Le changement des statuts et du règlement intérieur est donc approuvé à la majorité.

En outre sont validés pour le comité de suivi : le Syndic Pierre EPINEUSE, le contrôleur des comptes Gérard STROTZ et le président de Sagamm Sénior Jean-Philippe MARTIN.

La composition du bureau national est inchangée jusqu'à la prochaine élection de 2023.

Le président Gérard LEBÈGUE fait le constat que ce résultat est la somme d'un important travail collectif, et remercie tous les adhérents ainsi que leurs représentants.

Il nous informe que le Syndic va très prochainement déposer ces nouveaux statuts en préfecture.

Il en profite pour insister auprès des présidents d'amicales de compagnies et de régions afin qu'ils continuent leur action de lobbying auprès des politiques rencontrés lors du conflit avec France Assureurs. Il est impératif de consolider et de rappeler notre existence, quelle que soit la période considérée.

Ronan ROMIEUX nous présente la modification concernant les encaissements au titre des BUA/RCA

Une nouvelle procédure d'encaissement va être très prochainement mise en place qui simplifiera la gestion des paiements. Agéa sénior s'occupera des encaissements comptables sur SIGAR et enverra directement les fonds aux amicales (23 euros pour les retraités et 13 pour les conjoints survivants). Les amicales n'auront ainsi plus de manipulations comptables à effectuer sur SIGAR.

L'émission du terme se fera par abs

L'édition et l'appel à cotisation par agéa sénior

Une nouvelle plateforme informatique permettant le paiement en ligne par carte bancaire sera mise en place.

Au moment de régler sa cotisation l'adhérent aura plusieurs options :

- Soit il règle sa cotisation par carte bancaire, sur la plateforme. Les fonds sont alors immédiatement disponibles par agéa sénior.
- Soit il règle sa cotisation par virement ou par chèque, en nous en informant par la plateforme informatique. Les fonds sont alors annoncés à agéa sénior en attendant la réception du chèque ou du virement.
- Soit il règle sa cotisation par virement ou par chèque, sans nous en informer. Les fonds ne sont alors disponibles qu'à réception du chèque ou du virement.
- Soit il règle sa cotisation sans se connecter à la plateforme. Les fonds ne sont alors disponibles qu'à réception du chèque ou du virement.

Ronan ROMIEUX nous précise également que l'archivage des anciens adhérents se fait au bout d'1 an sans règlement de cotisation (l'aménagement de cette décision pourra être discuté ultérieurement).

Il nous rappelle également le flash du 18/10/2022 qui précise que les adhérents au nombre de 541, faisant partie des adhérents BUA antérieurs à 2018, prendront le nom de « stock ». La gestion de ce « stock » restant à la main des amicales de compagnies et de régions concernées.

Pascal ROBIN intervient concernant le partenariat agēa sénior / agēa (actifs). Il rappelle aux présidents d'amicales de compagnies et de régions qu'il a lancé un appel courant juillet 2022, pour que ces derniers établissent une liste de personnes qui s'occuperont du suivi des contacts pris par Madame RAMOND.

Marie-Odile CORMIER intervient concernant la revalorisation du point CAVAMAC pour 2022 qui s'établirait autour de 4 %.

Jean-Luc BONNEFOI nous informe qu'une réunion de formation des délégués sociaux a eu lieu le 23 juin 2022 dans les locaux d'agēa sénior rue Noyer. Une autre session de formation est prévue, en visio-conférence le 18 novembre 2022.

Le président **Gérard LEBÈGUE** confirme qu'une dotation des instructions, flashes, etc. récents sera adressée aux présidents récemment élus, ces documents étant également disponibles sur le site d'agēa sénior.

Le président **Gérard LEBÈGUE** remercie chaleureusement tous les participants à cette assemblée.

Clôture de l'assemblée générale à 13h.

Ronan ROMIEUX
Secrétaire général